

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
1^{ER} AVRIL 2025

Date de convocation : le 25 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le premier avril à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle d'animation de l'EHPAD Les Chênes aux Herbiers, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS, Magali LOISEAU.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Christophe HOGARD (sauf pour les délibérations n°1, 8 et 13), Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Benoit DUGAST, Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Marie-Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND.

ABSENTS EXCUSES : Mesdames Véronique BESSE, Blandine DAVID, Lucette SOURISSEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 12

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

N°13 : RESIDENCE AUTONOMIE « LE SQUARE DES CHENES » : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2024 (Rapporteur : Marietta BOONEFAES)

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de valider le compte administratif 2024 pour la résidence autonomie « le Square des Chênes » ci-dessous en conformité avec le compte de gestion du Receveur Municipal.

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président se retirera de la salle au moment du vote du compte administratif. La séance se poursuivra ; le Conseil d'Administration élira son Président.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L. 2121-14 et L.2121-31,

Vu la note de présentation annexée à la présente délibération,

Après avoir pris connaissance du compte administratif, Monsieur le Président du CCAS se retire de la salle au moment du vote,

En son absence, la séance se poursuit sous la Présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS qui propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver le compte administratif 2024 comme suit :

BALANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Budget principal CCAS Résultats	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total des sections	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Principal :						
Prévu	31 815,00	31 815,00	11 967,06	11 967,06	43 782,06	43 782,06
Réalisé	25 931,88	29 435,10	2 281,58	10 994,63	28 213,46	40 429,73
<i>Résultats</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Résultats de l'exercice	0,00	3 503,22	0,00	8 713,05	0,00	12 216,27
Résultats constatés au CA 2023	0,00	2 457,00		349,61		2 806,61
Résultat de clôture 2024	0,00	5 960,22		9 062,66	0,00	15 022,88

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 08/04/25
Publié électroniquement le : 08/04/25

Pour copie conforme,

Marietta BOONEFAES,
Secrétaire de séance.

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

M. Boonefaes

M. Loiseau

